Ville de
Niederbronn
les Bains

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

# ARRÊTÉ DU MAIRE

Domaine : TRAVAUX 303 / CF

De la commune NIEDERBRONN LES BAINS

Vu les articles L 2211-1, L 2212-1, L2212-2 , L 2213-1 et L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8,
Vu la demande le 17 Novembre 2026 par l'entreprise Atilla sàrl sis : 13 rue du commerce 67340 INGWILLER, Tél : 03 88 03 38 19

**Considérant** qu'il y a lieu dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité de la circulation, de la réglementer à l'intérieur de l'agglomération à l'occasion de travaux de voirie,

## A R R E T E

**Article 1er**

En raison des travaux de rénovation sur le maison d'habitation située 21 rue du Général de Gaulle dont l'accès à la maison n'est possible que par l'arrière de la propriété donc par la rue d'Eymoutiers et la livraison de matériel, programmés le : 20 novembre 2026 de 13h à 18h00, la circulation routière sera barrée sur le tronçon allant du n°9 vers le caveau de l'étable, la rue du Général de Gaulle.

**Article 2**

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux. Et les riverains seront avertis par l'entreprise également.

**Article 3**

Seront considéré comme gênant, au sens de l'article R417-10 du code de la route, les véhicules en infraction avec les dispositions ci-dessus. Tout contrevenant à ces dispositions pourra faire l'objet de l'enlèvement de son véhicule aux frais du titulaire du certificat

d'immatriculation.

**Article 4**

Les services de la Police Municipale et de la Gendarmerie sont chargés de faire respecter les dispositions du présent arrêté.

Affiché-Notifié le

Transmis , le

Fait NIEDERBRONN-LES-BAINS , le 19 novembre 2026

L'adjoint au Maire

Pour le Maire,
L'adjoint délégué
Christian BRUCKER

VILLE DE NIEDERBRONN-LES-BAINS (Bas-Rhin)